



Reçu procès verbal pour tapage nocturne

Par **Jeremy 59161**, le **08/08/2018** à **19:05**

Bonjour à tous je vous explique la situation j'ai reçu un pv pour tapage nocturne hors le problème s'est qu'il n'y avait personne chez moi au moment des faits car moi je travaille uniquement de nuit de 18h à 5h et que mon épouse est actuellement hospitalier.
Je n'est pas non plus vue la police donc aucun relever d'identité à été réalisé de plus le pv n'indique pas la nature du bruit (musique cri etc) donc aucune idée de ce que l'on me reproche.
Je voudrais savoir se que je pouvais faire.
Merci d'avance à bientôt.

Par **Visiteur**, le **08/08/2018** à **19:40**

Bsr
Vous ne pouvez pas avoir vu la police si vous travailliez ???

Par **Jeremy 59161**, le **08/08/2018** à **19:44**

Bonsoir.
Il aurait put venir le lendemain pour le relevé d'identité mais je n'est vue personne à moins qu'il soit venu pendant que je dormais mais je n'est rien entendu et aucun avis de passage dans la boîte à lettres.

Par **Visiteur**, le **08/08/2018** à **21:13**

[citation]Je voudrais savoir se que je pouvais faire/citation]
Attendre et faire simplement ce que vous faites ici, contester avec votre vérité.